



VILLE DE LAC-BROME
TOWN OF BROME LAKE

LISTE DES MATIÈRES ACCEPTÉES

Trois règles simples et faciles à retenir

1. Est-ce que ça se mange ? Ou est-ce une partie de quelque chose qui se mange ?

Crus, cuits, frais ou avariés : les résidus de préparation de repas et les restants de table

- ⊕ Fruits, légumes (pelures, noyaux et épis inclus)
- ⊕ Viandes, volailles, poissons et fruits de mer (peau, os, carcasses, carapaces et coquilles inclus)
- ⊕ Noix, œuf (coquilles incluses)
- ⊕ Produits laitiers solides ou semi-solides
- ⊕ Pains et pâtes alimentaires
- ⊕ Produits de boulangerie, pâtisserie et confiserie
- ⊕ Grains de café, feuilles de thé et tisanes (sachets et filtres à café inclus, mais sans broche)
- ⊕ Aliments périmés (sans emballage)
- ⊕ Légumineuses et riz
- ⊕ Nourriture pour animaux
- ⊕ Aliments liquides en petite quantité pouvant être absorbés par les autres résidus du bac de collecte

2. Est-ce que c'est du papier ou du carton ?

Papier ou carton souillé par des aliments ou servant à emballer des aliments

- ⊕ Boîtes de pizza, boîtes de livraison de repas et assiettes et gobelet de carton non cirées, non glacées, non laminées et sans agrafe
- ⊕ Moules en papier pour muffins ou gâteaux, papier parchemin
- ⊕ Essuie-tout, serviettes de table et nappes en papier, mouchoirs (sans produits chimiques)
- ⊕ Journaux et circulaires non glacés et sans agrafe pour emballer les résidus alimentaires
- ⊕ Sacs en papier, avec ou sans pellicule cellulosique compostable à l'intérieur (ex : BAG TO EARTH/SAC AU SOL)

3. Est-ce que c'est un résidu de jardin ?

- ⊕ Feuilles
- ⊕ Longues herbes
- ⊕ Fleurs, plantes (envahissantes exclues), résidus d'entretien des plates-bandes, de désherbage et de sarclage
- ⊕ Cônes et aiguilles de conifères
- ⊕ Paille, foin et chaume
- ⊕ Terre d'empotage et terreau
- ⊕ Petites branches (moins de 4 cm de diamètre et 60 cm de longueur), retailles de haies, écorce
- ⊕ Petites racines
- ⊕ Copeaux de bois non traités

Autres matières compostables acceptées

- ⊕ Cheveux, poils et plumes
- ⊕ Bâtons de friandises glacées, cure-dents et brochettes en bois
- ⊕ Bouchons de liège naturel (bouchons synthétiques de plastique exclus)
- ⊕ Cendres froides (refroidies 72 heures minimum)
- ⊕ Litières pour animaux EN VRAC ou en sac de papier
- ⊕ Fumier de poule ou de cheval
- ⊕ Bran de scie

LISTE DES MATIÈRES REFUSÉES

En plus des exclusions indiquées dans la liste des matières acceptées

Sacs de plastique

Tous les sacs de plastique !

- ⊕ Sacs de plastique régulier
- ⊕ Sacs de plastique biodégradable
- ⊕ Sacs de plastique oxobiodégradable
- ⊕ Sacs de plastique compostable

Matières recyclables

- ⊕ Papiers et boîtes cirés
- ⊕ Papiers et boîtes glacés (ex. : photos, revues, certains circulaires)
- ⊕ Papiers et cartons laminés (ex. : tasses de papier pour breuvages, verres à boisson gazeuse, cartons de crème glacée, boîtes de repas congelés)
- ⊕ Contenants multicouches (ex. : pintes de lait, boîtes de jus, Tetra Pak, Tetra Brik)
- ⊕ Bouteilles, contenants, emballages, sacs ou objets en plastique
- ⊕ Bouteilles, contenants ou objets en verre
- ⊕ Canettes, contenants, emballages, ou objets en métal

Résidus de construction, rénovation, démolition

- ⊕ Céramique
- ⊕ Résidus de construction, rénovation et démolition
- ⊕ Bois traité, teint ou peint, contreplaqué, et gypse
- ⊕ Gravier de rue, roches, pierres
- ⊕ Béton, asphalte

Résidus domestiques dangereux

- ⊕ Matières traitées aux pesticides et aux produits chimiques
- ⊕ Huiles usées, peintures, essence, etc.

- ⊕ Batteries et piles
- ⊕ Médicaments et déchets biomédicaux
- ⊕ Matériel informatique et électronique

Résidus de jardin particuliers

- ⊕ Plantes envahissantes (ex. : myriophylle à épis, berce du Caucase, herbe à puce, herbe à poux, etc.)
- ⊕ Bûches et souches d'arbres

Autres résidus aussi refusés

- ⊕ Styromousse
- ⊕ Animaux morts et parties d'animaux
- ⊕ Couches et produits sanitaires (ex. : soie dentaire, coton tige, serviettes hygiéniques, tampon, ouates, lingettes, etc.)
- ⊕ Textiles synthétiques (ex. : polyester, nylon, lycra), torchons, nappes, etc.
- ⊕ Sacs d'aspirateurs et leur contenu
- ⊕ Charpie de sècheuses et feuilles d'assouplissant
- ⊕ Briquette de barbecue
- ⊕ Chandelle
- ⊕ Gomme à mâcher
- ⊕ Mégots de cigarettes
- ⊕ Tout produit ou emballage de plastique compostable même si certifié

Source : MRC Brome-Missisquoi